

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Août 1873.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La commission de permanence s'est réunie jeudi à une heure et demie, sous la présidence de M. Buffet.

Étaient présents : MM. Buffet, Grivart, Desjardins et Baze représentant le bureau ; MM. de La Rochefoucault-Bisaccia, Combiér, Callet, de Kergorlay, de Rainneville, de Juigné, Pagès Duport, amiral La Roncière, amiral Saisset, Merveilleux-Duvignaux, Moreau, Beauvillé, d'Haussonville, de Flaghac, de Mahy, Jozon, Journault, Noël-Parfait, Courbet-Poulard, Say, Schérer, Laboulaye, Antonin Letèvre-Pontalis, Beau, duc d'Audiffret-Pasquier.

Le procès-verbal est lu, MM. de Rainneville et de Mahy font des observations sans importance.

Le président Buffet appelle l'attention de la commission sur les différents comptes-rendus publiés par les journaux ; ces comptes rendus diffèrent entre eux, et plusieurs dénaturent les discussions ; lors de la dernière séance, par exemple, on lui a attribué un langage qu'il n'a pas tenu.

Une longue discussion s'engage ensuite sur le droit d'interpellation au gouvernement au sein de la commission de permanence.

Le président soutient que les questions doivent être plus ou moins approuvées d'avance par la commission, et avoir un but assez sérieux pour déterminer, en cas de réponses non satisfaisantes des ministres, la convocation de l'Assemblée nationale.

En ce moment sont introduits M. le vice-président du conseil et M. le ministre de l'intérieur.

M. Jozon expose que jamais autant de suppressions de journaux et d'interdictions de vente sur la voie publique n'ont eu lieu ; il nie ensuite la mise en état de siège de certains départements.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, a commencé par faire remarquer qu'il était obligé d'être d'autant plus sobre dans ses réponses que plusieurs journaux avaient publié il y a quinze jours des comptes-rendus où ses paroles avaient été dénaturées et souvent défigurées. Or, il n'y a pas de compte-rendu officiel, et les députés assistent seuls aux séances de la commission.

Répondant ensuite à M. Jozon, le ministre dit que la question posée par l'honorable M. Jozon est celle-là même dont l'Assemblée avait réservé la discussion pour le 15 novembre, date de l'interpellation sur l'état de siège.

Du reste, il est évident qu'on ne peut assimiler d'une manière absolue les lois qui, selon l'article 1^{er} du Code criminel, doivent être promulguées par l'insertion au *Bulletin des lois* et qui sont applicables à tout le territoire français, avec des décrets inspirés par des raisons de sûreté ou de salut public ayant un caractère exceptionnel, temporaire et local. Même en temps régulier, nombre de décrets ne sont insérés ni au *Bulletin des lois* ni au *Journal officiel* ; à plus forte raison, au moment d'une invasion, peut-il en être ainsi.

À maintes reprises, la cour de cassation a admis implicitement la validité de décrets rendus publics dans des conditions analo-

gues. Ce qui importe, c'est que le décret arrive à la connaissance des départements qu'il met en état de siège.

Pour la Loire, le fait n'est pas douteux, et jamais aucune réclamation n'a été soulevée. Dans les Vosges, l'état de siège a été l'objet d'une réclamation récente, bien que tout le monde fût convaincu que ce régime a été en vigueur dans le département depuis trois ans. Aucune contestation ne s'était produite jusqu'alors. Chaque fois que la question de la levée de l'état de siège a été abordée à la Chambre, il a été admis que ce régime était applicable à 42 départements sous le gouvernement précédent. Ce nombre comprend évidemment le département des Vosges.

Les minutes des dépêches télégraphiques du 11 août 1870 prouvent que c'est sur la demande du préfet que le décret portant cette date a été rendu ; en outre, on remarque en marge de l'original ces mots : Ampliation faite, ce qui indique, d'après les usages des bureaux, qu'une expédition a été adressée au préfet. Si l'on ne retrouve pas cette pièce à la préfecture, il faut se rappeler que les archives ont été brûlées à l'approche des Allemands ; mais un grand nombre de témoins, notamment le président du tribunal, les conseillers généraux qui ont reçu notification du décret en leur qualité de maires, des employés de préfecture, ont souvenir d'avoir vu l'affiche manuscrite à la porte de la préfecture ou d'en avoir reçu copie.

M. Dumon, ancien capitaine adjudant-major de mobiles de Remiremont, a attesté par écrit avoir reçu et gardé longtemps un ordre l'informant que le département était mis en état de siège. Plusieurs actes officiels ont fait application de l'état de siège au département des Vosges, sans soulever jusqu'à présent la moindre difficulté.

Ainsi, le 11 août 1870, la direction générale des lignes télégraphiques faisait insérer à l'*Officiel* un avis portant que la télégraphie privée était suspendue dans les six départements de l'Est, et dans ce nombre elle désignait nominativement le département des Vosges, en vertu de l'état de siège. Ainsi, encore, le 29 août 1872, le colonel de gendarmerie commandant la 5^e division militaire, réglémentant l'usage des armes à feu, visait dans les considérants de son arrêté la loi sur l'état de siège ; cet arrêté a été affiché dans tout le département. D'autres preuves analogues pourraient être données ; elles abondent ; le ministre croit celles-ci suffisantes.

Sur une question de M. de Mahy, M. le président répond que la commission ne peut se transformer en « questionnaire universel ».

M. le duc de Bisaccia dit qu'il n'y aura pas moyen de s'entendre car, pour sa part, il déclare qu'à son avis le gouvernement ne prend pas assez de mesures pour sauvegarder l'ordre.

M. Buffet fait ressortir l'inconvénient de poser des questions qui ne peuvent être tranchées.

Sur la proposition d'un membre de couper court à l'incident, l'ordre du jour est prononcé.

Répondant à M. Journault, M. le duc de Broglie a dit que le questionnaire adressé aux conseils généraux n'avait pas besoin d'être retiré, car il n'arriverait pas naturellement à l'ordre du jour des conseils généraux. La commission centrale avait posé ces questions, il y a deux ans. Et depuis lors, elle avait continué et à peu près achevé son

travail sans le renouveler. Les conseils généraux en avaient presque perdu le souvenir.

Si la commission avait témoigné le désir de voir reprendre cet examen dans la session des conseils généraux de cette année, peut-être le gouvernement se serait-il permis de lui faire remarquer que plusieurs des questions qu'elle avait posées appelaient les conseils sur le terrain de la politique, contrairement aux vœux de la loi. Mais elle n'avait rien fait savoir de semblable, et, dès lors, le gouvernement avait dû voir dans la proposition de reprendre cet examen qu'elle ne demandait pas, une intention de provoquer des débats étrangers aux travaux réguliers des conseils, — c'est là ce que l'on a voulu éviter.

Interrogé par M. Léon Say sur la question de la cherté des céréales et de la surtaxe de pavillon, M. le duc de Broglie répond que le gouvernement s'est préoccupé de l'augmentation du prix des céréales et des facilités qu'il convenait de donner, ainsi que cela se fait en pareil cas, au commerce d'importation.

Dans la dernière séance du conseil des ministres, il a été décidé que le gouvernement avancerait, pour les blés, le terme du 1^{er} octobre, époque fixée pour la suppression des surtaxes de pavillon, et qu'il suspendrait l'application de la surtaxe d'entrepôt.

La séance est levée à trois heures et demie.

Chronique générale.

Le correspondant de l'*Indépendance belge* parle d'une visite que M. de la Bouillerie aurait faite à M. le comte de Chambord. On sait que M. le ministre du commerce était allé à Vienne pour y représenter la France dans la grande cérémonie qui a eu lieu pour la distribution des récompenses. M. de la Bouillerie n'a porté en Autriche aucune préoccupation politique étrangère à la mission dont il est chargé.

Le correspondant de l'*Indépendance belge* est fort mal renseigné et il est même inexact que le ministre soit allé voir M. le comte de Chambord. Il eût fait cette visite qu'elle n'aurait eu, ce nous semble, rien de critiquable : les sentiments politiques de M. de la Bouillerie sont connus, il ne les a pas abandonnés, en acceptant le ministère le 25 mai, plus que M. de Larcy en entrant dans le cabinet formé par M. Thiers. Mais M. de la Bouillerie n'a donné aucun prétexte aux dénonciations de l'*Indépendance belge*.

(Français.)

Le bruit court que le gouvernement est résolu à présenter à la ratification de l'Assemblée nationale, dès l'ouverture de la prochaine session, un projet de loi définitif, révisant et modifiant la loi électorale actuelle.

Le maréchal de Mac-Mahon va passer une huitaine de jours dans une de ses terres, près de Montargis.

Il paraît qu'un certain nombre de communards, réfugiés en Belgique et en Suisse, sont partis pour l'Espagne, emportant avec eux un drapeau rouge qu'ils ont déployé en passant la frontière.

Nous lisons dans l'*Ordre et la Liberté*, de Caen :

On écrit de Villers-sur-Mer à l'un de nos amis :

« Les princes d'Orléans vivent ici en famille. Ils ne recherchent pas, ils paraissent, au contraire, éviter les rencontres. Ils ont vu jusqu'ici très-peu d'hommes politiques, quoi qu'en puissent dire des novellistes parisiens. A Paris, des notabilités légitimistes se sont inscrites chez eux.

» D'après ce que je puis savoir de façon sûre, et non par des racontars, le langage de tous les princes est excellent, celui du comte de Paris est plein de cordialité, d'ouverture et, en même temps, très-mesuré. Il me semble qu'il y a chez lui beaucoup de sagacité et de droiture. Assurément, l'acte qu'il a accompli est aussi habile qu'honnête. Il est surpris de la quantité et de la nature des adhésions que cet acte a rencontrées. Sa position est maintenant très-correcte, et sa responsabilité se trouve déchargée. »

On a commencé, paraît-il, au ministère de l'intérieur, un nouveau mouvement préfectoral et sous préfectoral qui sera rendu public aussitôt que la session des conseils généraux sera close partout. Le *Courier de Paris* prétend qu'on a définitivement immolé les derniers préfets et sous-préfets du 4 septembre. — Le bruit court également que tous les magistrats qui ont été nommés à la même époque courent les plus grands risques.

On devait s'y attendre : le feu duc de Brunswick laisse des *Mémoires*. Ces *Mémoires*, à bien dire, ne seraient qu'une série de justifications. En les écrivant, le prince n'avait eu en vue que d'expliquer une dizaine d'épisodes de sa vie, qui n'ont pas été suffisamment compris des contemporains, à ce qu'il pensait, du moins. Mais, sur la fin de ses jours, l'auteur s'est ravisé. Renonçant à vouloir faire paraître son œuvre, il a ordonné par une lettre à ses exécuteurs testamentaires de faire conserver le manuscrit dans les archives de Genève. On pourra lire le cahier, mais il sera interdit d'en prendre copie.

Au fond, croyez bien que ce n'est pas une grande perte pour la littérature de notre temps.

On annonce que l'ouverture de la chasse sera l'occasion d'une grande fête cynégétique à Chantilly. Le duc d'Aumale s'occupe en ce moment de lancer les invitations, qui seront au nombre de quatre-vingts.

Il y aura déjeuner de chasseurs le matin, et bal le soir.

On lit en *post-scriptum* dans une correspondance signée René Luc :

Je ne voulais pas vous parler d'une nouvelle assez bizarre qui circulait, depuis quelques jours, dans certains cercles de Paris, parce que la nouvelle me paraissait une pure invention de quelque mauvais plaisant.

Mais aujourd'hui la nouvelle prend de la consistance, et ma foi, je vous la livre pour ce qu'elle m'a coûté : On assure qu'il se forme actuellement un quatrième parti monar-

chique, dont le but serait d'offrir la couronne de France à...., devinez à qui? — Au maréchal Mac-Mahon lui-même.

Naturellement, le maréchal ne serait point dans la confiance, parce qu'on le sait trop peu ambitieux pour se prêter, le moins du monde, à de pareils projets. Mais on prétend que la duchesse de Magenta ne verrait pas avec déplaisir les pouvoirs de son mari se prolonger, que ce fut sous un titre ou sous un autre.

Avouez que si cela arrivait jamais, ce serait une assez jolie manière de sortir les fusionnistes d'embaras. Qui sait, ce serait peut-être le moyen le plus sûr de se faire jeter dans les bras les uns des autres tous les prétendants au trône de France, qui s'adoreraient du jour où les uns et les autres n'auraient plus rien à espérer.

Une gigantesque statue de la Victoire, élevée par ordre de Guillaume sur la place Royale à Berlin, sera solennellement découverte le 4 septembre, suivant les ordres du gouvernement prussien.

Les républicains, on le voit, ne seront pas les seuls à célébrer cette date néfaste.

On lit dans le *Journal officiel* :

La cour des comptes, réunie en audience solennelle, dans sa grand-chambre, au Palais-Royal, sous la présidence de M. le premier président de Royer, a prononcé aujourd'hui, 27 août 1873, sa déclaration générale sur les comptes des ministres et sur la situation définitive de l'exercice 1869.

Aux termes de l'article 443 du décret du 31 mai 1862, la déclaration générale dont il s'agit aurait dû être prononcée avant le 4^e septembre 1871.

Ce retard inévitable s'explique par les circonstances exceptionnelles que le pays a traversées, et par les difficultés de toute nature que l'administration a eu à surmonter pour reconstituer les comptabilités détruites par les incendies du ministère des finances et de la cour des comptes.

On lit dans la *Patrie* de Genève, du 26 août :

Une note de M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, adressée à M. Kern, ministre suisse à Paris, répond négativement à la demande d'exemption du service militaire français en faveur des enfants de Français naturalisés suisses, nés avant la naturalisation de leur père. « La naturalisation acquise par le père à l'étranger n'exerce aucune influence sur la condition de ses fils déjà nés, personne en France n'ayant le droit, par son fait seul, de modifier l'état et la capacité d'autrui. »

Quant à la proposition du Conseil fédéral, de prévenir par un arrangement diplomatique les réclamations qui s'élèvent parfois lors du tirage au sort, en ce qui concerne les effets de la naturalisation, le gouvernement français ne peut y adhérer pour le moment. « Les considérations qui ont amené le pouvoir législatif à faire peser sur tous, en France, l'obligation du service militaire, ne sont pas conciliables avec un arrangement qui faciliterait à un certain nombre de jeunes gens le moyen de se soustraire, en passant à l'étranger, à un devoir que la loi impose. »

Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur a adressé aux journaux la communication suivante :

« Le grand chancelier vient d'adresser aux principaux fonctionnaires civils et militaires le recueil des épreuves du Livre d'or, contenant la liste générale des personnes qui ont souscrit pour la reconstruction du palais de la Légion-d'Honneur, incendié le 23 mai 1871. »

Cette première édition, qui est destinée à préparer le travail du volume définitif, renferme un grand nombre d'inexactitudes, qu'il importe de faire disparaître. Ces erreurs proviennent, soit de l'insuffisance des renseignements transmis à la grande chancellerie, soit de l'incendie des bureaux et des archives de la Légion-d'Honneur.

Les souscripteurs devront, en conséquence, s'adresser aux intermédiaires qu'ils ont chargés de faire parvenir leurs offrandes, à l'effet de vérifier leur inscription sur le livre d'or. Ils pourront aussi transmettre,

par lettre adressée directement à la grande chancellerie, toutes réclamations en vue du même objet. A Paris, les souscripteurs peuvent faire eux-mêmes cette vérification; en se présentant, dès à présent, à l'administration, place Vendôme, 22, de midi à trois heures. »

Le gouvernement français et le gouvernement russe ayant annoncé au gouvernement suisse qu'ils ne pouvaient pas prendre part au Congrès postal international qui devait avoir lieu cette année à Berne, le Conseil fédéral a résolu, sur la proposition du gouvernement allemand, de remettre le Congrès en question à une époque indéterminée.

On lit dans l'*Océan*, au sujet de l'arrestation de M. Ferrand :

« C'est bien à tort qu'on a blâmé ou plaignant le luxe des précautions prises par le parquet de Quimper, car cette arrestation présentait en réalité les difficultés les plus sérieuses. Le château de Lesnevar a plusieurs issues, et il était évident qu'à la première alerte, voire même au moindre soupçon, le châtelain n'aurait pas manqué de prendre la clef des champs, à moins qu'il n'eût choisi la voie de mer, l'anse Saint-Laurent étant à dix minutes de sa propriété. D'un autre côté, l'ami de Gambetta est d'une taille et d'une force peu communes et manie parfaitement le pistolet. L'importance de la capture justifiait d'ailleurs les habiles dispositions prises par M. le procureur de la République. »

Dès le point du jour, les abords de Lesnevar étaient surveillés par les brigades de Concarneau, Rosporden et Fouesnant.

Ce n'est qu'à midi, après interrogatoires et perquisitions, que M. Ferrand quitta le palais de Lesnevar pour la prison de Quimper. Il était dans une voiture à lui, simplement accompagné du maréchal-logis de la gendarmerie. Aujourd'hui il est à Paris...

Le châtelain de Lesnevar est originaire de Nantes; il a servi dans l'armée. En quittant le service, il essaya de l'industrie à Alger et échoua.

En 1870, M. Ferrand se retrouvait à Paris dans une situation précaire. Les événements qui ont eu pour la France des conséquences si désastreuses devaient avoir pour M. Ferrand le contre-coup le plus heureux. A la suite de nos revers, l'ancien sous-officier achetait Lesnevar sur ses économies, et, si l'on en croit la chronique, le château d'Avenel n'était qu'un pigeonnier à côté de celui de M. Ferrand. Tout y est d'un luxe princier et du meilleur goût. C'est un hommage que nous nous plaisons à rendre à cet auguste républicain. Salle à manger en vieux chêne, bahuts de toute beauté, chambres à coucher plus qu'irréprochables, salons splendides, boudoir capitonné, satin et or, et le portrait du maître... Gambetta, le dauphin borgne, s'étalait à la place d'honneur. Comme de juste!

Maison de garde qu'enverrait plus d'un bon bourgeois, douze voitures sous la remise, chevaux rapides, écuries princières, etc... Vive cette bonne République si douce à ses farouches adeptes!

On dit — faut-il le croire? — que M. Ferrand, désertant les horreurs du siège, est sorti de Paris, en ballon, avec une petite délégation de trente-et-un millions dans sa poche! L'on ajoute — est-ce bien possible? — que sur ce chiffre il y aurait un coulage de dix-sept millions!... que les bœufs fournis par l'illustre ballonnier auraient coûté une moyenne de trois à quatre mille francs l'un, et l'on trouve que c'est un peu cher!

Des inspecteurs de police parcourent en ce moment les quartiers excentriques, entrant chez tous les restaurateurs et marchands de vins pour les prévenir que, s'ils laissent des banquets s'organiser dans leurs établissements à l'occasion du 4 septembre, ils seront poursuivis avec la plus grande sévérité.

L'année dernière, deux de ces industriels, tous deux belleveillois, ont été poursuivis pour faits de ce genre, et condamnés correctionnellement.

On a annoncé dernièrement qu'une commission venait d'être chargée d'une enquête

relative à l'exploitation du monopole des tabacs.

Voici en résumé les trois questions qu'elle est chargée de résoudre :

1° Serait-il avantageux de réunir l'administration des tabacs à la direction générale des contributions indirectes?

2° Ne pourrait-on pas rattacher cette administration au département de l'agriculture et du commerce?

3° Ne pourrait-on pas confier à l'industrie privée, en tout ou en partie, la fabrication des tabacs?

Sans préjuger des résultats que donnera cette enquête, nous avons cependant quelques raisons de penser qu'à la seconde et à la troisième de ces questions il sera répondu négativement; et, dans le cas où le régime auquel sont actuellement soumis les tabacs subirait des modifications, — ce qui n'était pas bien certain, — la question numéro 1 serait prise en considération.

M^r l'archevêque de Paris a visité les travaux de fondation de l'église de Montmartre. Ces travaux avancent assez rapidement, malgré les difficultés qu'ils présentent.

Tous les matins, il y a un dépôt d'eau de 80 à 90 centimètres de profondeur, et on est obligé chaque jour d'employer trois ou quatre heures pour la retirer.

Contre toute prévision, on n'a pas encore rencontré d'excavation, et d'après la nature du terrain il est probable qu'on n'en trouvera pas avant le niveau de la place.

Les fouilles sont actuellement à une profondeur de trente mètres.

Les ouvriers souffrent beaucoup du manque d'air et attendent impatiemment un ventilateur, dont ils ne peuvent plus se passer.

PROCÈS BAZAINE.

On lit dans la *Presse* :

Plusieurs journaux ayant, ces jours derniers, publié des renseignements inexacts au sujet de la santé du maréchal Bazaine, que l'on disait gravement atteint, nous croyons utile d'entrer ici dans quelques détails dont nous garantissons l'exactitude absolue.

Le maréchal n'est nullement malade, et il n'a pas même été souffrant. Il occupe toutes ses journées à étudier les volumineux dossiers relatifs à son procès qui lui ont été communiqués, et il y répond paragraphe par paragraphe.

D'ailleurs pas un mot n'est prononcé par le maréchal sur le procès: il n'en parle à aucune des personnes qui l'approchent. Sa quiétude semble parfaite.

Très-souvent le maréchal sort le soir en voiture fermée; il est toujours accompagné de l'officier supérieur chargé de sa garde. Il doit être rentré à l'heure de la retraite.

Quoi qu'on en dise, il est parfaitement exact que le gouvernement serait effrayé des dépenses qu'occasionnerait l'appropriation du palais de Compiègne pour le procès du maréchal Bazaine.

On chercherait en ce moment un autre local à Versailles.

Le lieutenant-colonel de B... aurait été mandé par le général de Ladmirault pour donner son avis sur le local à choisir.

L'ÉVACUATION.

D'après une correspondance de Verdun, adressée au *Journal de la Meurthe et des Vosges*, les Prussiens commencent les préparatifs de l'évacuation. Déjà, et en vue d'éviter l'encombrement, les mesures nécessaires sont prises à la gare pour le transport du matériel et des troupes allemandes. Le premier train, assure-t-on, partira de Verdun samedi prochain, 30 août, à une heure de l'après-midi. Les habitants de Verdun espèrent être complètement délivrés le 8 ou le 10 septembre.

Les wagons d'ambulance emmènent déjà les malades, et les officiers d'état-major ont reçu leur ordre de nouvelles destinations.

L'évacuation effective commencera le 7 septembre pour se continuer jusqu'au 16 inclusivement.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On nous écrit des frontières des Pyrénées, 27 août :

L'attaque et la prise d'Estella font le plus grand honneur au talent stratégique du roi Charles VII; puis nous y retrouvons son courage, son énergie, sa persévérance, trois de ses qualités caractéristiques.

Son courage, car malgré le feu nourri des assiégés, il a pointé les premiers canons.

Son énergie, car le couvent de San-Francisco était bien fortifié et avait repoussé une première attaque des carlistes avant l'entrée de S. M. en Espagne.

Sa persévérance, car la défense a été vigoureuse, opiniâtre, presque désespérée.

L'attaque d'Estella a commencé le 18, et déjà le 20 Villa Padierna avec 2,500 républicains venait depuis Sesma à son secours. Le Roi confia la continuation du siège à ses généraux, et se porta avec 4,000 hommes au-devant de cette colonne.

Le 22, Charles VII battait Villa-Padierna à Dicastillo et arrêtait la marche de l'armée républicaine partie de Saragosse avec le général Turon.

Les républicains d'Estella, comme ceux d'Azpeitia, Mondragon, Vergara, etc., avaient juré de mourir plutôt que de se rendre; rien ne saurait résister à l'élan des carlistes électrisés par la présence du Roi.

Estella est une des principales villes de la Navarre (6,000 habitants) et fut longtemps la première capitale de Charles V dans la guerre de Sept-Ans.

Estella s'est rendue le 24 au soir, après une défense presque héroïque de six jours.

A son entrée dans la ville, comme à son entrée en Espagne, le premier acte du Roi a été un acte de clémence. S. M. a donné la liberté à tous les défenseurs, ainsi qu'il l'avait fait avec les prisonniers casernés à Pena de Plata.

Rappelons qu'Estella, Irurzun, Puente la Reina, tombées successivement au pouvoir des carlistes, protégeaient seules Pampelune, capitale de la province de Navarre.

Pampelune est donc dès à présent menacée. Bientôt elle sera assiégée comme Bilbao, capitale de la Biscaye; San Sebastian, capitale de la Guipuzcoa.

Ces sièges et ces attaques prouvent que les carlistes, depuis l'entrée du Roi, ont pris partout l'offensive, et que les républicains se tiennent exclusivement sur la défensive.

Encore quelques jours, et Charles VII entrera triomphalement dans ces trois villes, dont les habitants sont tout aussi carlistes que ceux d'Estella.

Ce chef-lieu d'arrondissement civil et judiciaire, situé sur la grande route qui part de Pampelune, entre en Castille à Logrono, est à sept lieues de la première ville et à six lieues seulement de la seconde, c'est-à-dire de l'Ebre.

Placée au centre d'une vallée fertile et bien cultivée, c'est un point de ravitaillement facile et abondant.

Ses fortifications, abattues par ordre du cardinal Cisneros, furent relevées, en 1835, par Charles V, et dernièrement par les républicains, qui avaient fait du couvent de San Francisco une véritable petite citadelle.

On sait que les carlistes, faute de fusils, organisent d'abord leurs bataillons avec des bâtons. Aussi une fois ceux-là débarqués ou pris à l'ennemi, ils mettent en ligne leurs combattants, déjà rompus à tous les exercices.

Donc, deux nouveaux bataillons navarrais seront armés avec les 4,400 fusils pris à Estella.

Les progrès de l'armée royale sont aussi rapides que complets. Voici la nomenclature des villes prises ou abandonnées depuis un mois par les républicains dans la seule province de Guipuzcoa :

Alegria, Amezueta, Andocin, Archavaleta, Azcoitia, Azpeitia, Basain, Cegama, Debar, Elbar, Elgoibar, Elgueta, Erastegui, Escoriaza, Haya, Hernani, Segaspa, Lizarza, Mondragon, Motrico, Onate, Orio, Ormaiztegui, Plasencia, Salinas, Seguras, Vergara, Villabona, Villafranca, Zarauz, Zumarraga.

Nous faisons grâce à nos lecteurs de listes analogues pour les provinces de Navarre, Biscaye et Alava.

Les ennemis de la légitimité espagnole ne diront plus :

« Que les carlistes n'ont que de simples *bourgades*. »

Ce mot, d'une ironie peu heureuse, est à enterrer à l'aveir avec ceux de *bandes* et *cabecillas*, dont nous avons prouvé l'autre jour avec l'Académie et Littré le non-sens et le ridicule.

A part les capitales, le Roi Charles VII est

entièrement maître des quatre provinces basco-navarraises.

La nouvelle de la défaite à San Lorenzo de la Muga de l'infant Don Alphonse est aussi fautive que celle de sa blessure.

Quant à Tristany et Saballs, ils n'ont nullement été blessés. LARZAT.

Toutes les nouvelles reçues de la frontière, et elles sont nombreuses, démentent les prétendues défaites qu'aurait éprouvées l'armée de Catalogne. Berga a été abandonnée par sa garnison après l'affaire de Caserras; une nouvelle défaite a été infligée aux républicains près de Figuières.

Nous reproduisons, du reste, la dépêche suivante, comme le démenti le plus autorisé donné aux faux bruits de la presse républicaine :

Perpignan, 27, soir.

Source carliste. — Officiel. — Il est inexact que l'Infant Don Alphonse ait été battu en Catalogne. Il n'est pas exact non plus que Saballs et Tristany aient été blessés.

Voici quelques détails nouveaux sur la prise d'Estella; ils rectifient les mensonges répandus par une dépêche de Madrid :

Bayonne, 27 août, 5 h. soir.

Source carliste. — Officiel. — Le roi Charles VII, voulant éviter l'effusion du sang et rendant justice au courage des défenseurs du fort de San-Francisco, à Estella, au lieu de faire sauter ce fort (la mine était préparée), leur a accordé d'être reconduits tous à Pampelune, les officiers conservant leur épée.

La reddition a eu lieu le 24, à neuf heures et demie du soir.

Les musiques des bataillons navarrais ont donné une grande sérénade à Sa Majesté. La population dansait et poussait des vivats enthousiastes.

Le 25, le roi quittait Estella et se portait de nouveau à Dicastillo, pour livrer bataille aux colonnes de Villa-Padierna et de Turon, celles-ci arrivant de Saragosse.

Les journaux anglais nous apprennent que 600 ouvriers basques, embauchés par les carlistes, fabriquent chaque jour pour eux 200 chassepots à Eibar et 120 à Plascencia. Les 800 volontaires qui se sont rendus à Charles VII dans la première place étaient du reste presque tous armuriers.

Une bande très-forte s'est formée à Madrid; elle en est sortie et est arrivée heureusement à Alcalá de Chisvart, près Castellon; cette dernière ville doit être prise à cette heure.

Carthagène se défend avec plus d'acharnement que jamais.

Les ministres de Madrid implorent de leurs fonctionnaires un redoublement de zèle dans la poursuite des insurgés. Ils éprouvent la plus vive opposition de la part des députés fédéralistes, qui ne veulent pas entendre parler de la peine de mort appliquée aux meneurs.

Une frégate insurgée, après avoir franchi le blocus, est sortie du port de Carthagène pour aller chercher des munitions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PROGRAMME

Des conditions d'admission, comme cavalier élève sous-officier, à l'École de cavalerie de Saumur.

Les examens des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers, sont passés à Saumur du 21 au 22 mars et du 21 au 22 septembre de chaque année.

Les candidats reçus à l'examen effectueront le versement de 300 fr. et remettront, dans les vingt-quatre heures, au commandant de l'École, le récépissé constatant ce versement. Le 27, ils contracteront, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire pour cinq ans, et ils entreront à l'École le même jour.

Voici quelques détails fort intéressants sur l'état des travaux du chemin de fer de Poitiers à Saumur et de Poitiers à Bressuire :

Les travaux de la section de Saint-Jean-de-Sauves à Mirebeau ont été livrés le 14 de ce mois, par M. Vernaudo, et on pourrait, dès aujourd'hui, y établir la voie définitive.

Ces travaux sont d'un aspect charmant. Figurez-vous deux immenses alignements qui semblent se perdre dans l'espace et qui, reliés par deux courbes très-développées, forment un parcours de dix kilomètres à travers un pays très-riche en céréales et couvert d'arbres de toute sorte qui forment comme un rideau de verdure chaque côté de la voie, et vous aurez une idée d'une partie du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Les ouvrages d'art, surtout, marqués au coin du savoir et de l'expérience, attirent l'œil du connaisseur. Faits en partie de moellons en grès grisâtre, et en partie de pierres de taille sortant de nos belles carrières du Poitou, ils offrent une solidité à toute épreuve. Nous nous demandons même comment, après un hiver aussi pluvieux que le dernier que nous avons traversé, l'entrepreneur a pu livrer cette section si vite, et la faire si bien.

Les travaux de la section de Mirebeau à Neuville marchent aussi avec rapidité. Deux cents ouvriers travaillent journellement à quatre immenses tranchées et à deux ballastières près Neuville; aussi M. Vernaudo espère-t-il livrer cette section bien avant le délai stipulé dans son traité avec la maison Gouin.

Comme pour la ligne de Saumur, les travaux de la ligne de Poitiers à Bressuire seraient menés avec promptitude; malheureusement, l'acquisition des terrains se fait lentement, très-lentement même. Ces travaux seraient déjà bien avancés si l'on avait pu traiter à l'amiable de l'acquisition des terrains, ainsi que M. Clerc, chef de service de la compagnie Poitiers-Saumur l'avait fait pour cette première ligne.

Cette ligne de Bressuire sera des plus productives, à cause des carrières des Lourdières qui sont, comme on le sait, exploitées sur une très-vaste échelle, et dont la belle pierre est aujourd'hui connue non-seulement en France, mais même à l'étranger.

ANGERS. — L'inspection du 32^e de ligne par le général Dartigues a commencé par une revue d'ensemble sur le Champ-de-Mars. Le général inspecteur s'est montré très-satisfait de l'excellente tenue des troupes. Quelques personnes semblaient s'étonner que le régiment ne présentât pas un effectif plus nombreux. Ces personnes oublièrent que le 32^e de ligne compte, outre les détachements de Fontevault et de Saumur, quatre compagnies en garnison à Nantes.

POITIERS. — Le général de Sonis est arrivé mercredi soir à Poitiers pour inspecter le régiment du 2^e chasseurs.

LA MÉNITRE. — Un malheur affreux est arrivé vendredi dernier à la Ménitre. Le nommé Froget, tailleur de pierres, était occupé, avec deux de ses camarades, à démolir un vieux mur en le minant par le pied. Au moment où le mur tombait, le malheureux Froget s'est empêtré dans sa pioche en fuyant, et le mur s'est écroulé sur lui.

Quand on l'a relevé, il avait le crâne fracturé et ne donnait plus signe de vie.

LA FLÈCHE. — On écrit de Brulon, le 26 août :

Le sieur Le Peltier, fermier à l'Ange-Berdière, commune de Saint-Denis-d'Orques, dont le propriétaire est M. le comte de la Taille des Essarts, ne pouvant supporter la perspective de comparaître au tribunal de La Flèche, où il était appelé, pour rendre compte d'un meurtre involontaire, qu'il avait commis sur la personne d'une pauvre fille sourde et muette qu'il avait attrapée avec le timon de sa voiture en se rendant de Brulon chez lui, s'est pendu dans son grenier lundi dernier.

C'était un excellent agriculteur, et dans une bonne position de fortune; cet accident ne peut être attribué qu'à un dérangement de raison; en effet, depuis l'occupation prussienne et à la suite d'une fièvre typhoïde, il était triste et morose, il n'aurait pu surmonter le chagrin qui le dominait. Sa famille est dans la désolation.

On lit dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

Un accident qui a failli coûter la vie à un

enfant, vient d'avoir lieu, non loin de notre ville, dans les circonstances suivantes :

Une nourrice à gages a eu la singulière pensée, en allaitant son bébé âgé de moins d'un mois, de placer une lumière à côté d'elle, sur le berceau même de son nourrisson, âgé de onze mois.

Le mari et la femme s'étant endormis, furent réveillés par les cris perçants du nourrisson, dont le berceau était en flammes.

Ils n'eurent que le temps d'enlever les deux enfants, mais le plus âgé avait déjà la joue gauche et les deux bras attaqués par le feu. Quelques minutes plus tard, quatre personnes pouvaient périr! Grâce à des soins aussi prompts qu'intelligents, on espère que la vie sera conservée à cet enfant que les parents se sont empressés de retirer.

Cet événement doit une fois de plus prouver aux familles qu'elles ne doivent jamais confier leurs enfants à des mains étrangères sans prendre à l'avance des renseignements nécessaires, soit auprès des autorités locales, soit auprès des sociétés particulières de l'enfance, qui se multiplient chaque jour, et qui sont munies par avance d'indications sur les nourrices qu'elles recommandent.

L'agriculture française a été bien partagée dans la distribution des récompenses à l'exposition universelle de Vienne. Au nombre des lauréats, nous voyons figurer un agriculteur distingué de la Touraine, M. Emile Pavy de Girardet, qui a obtenu, pour son grenier conservateur des grains, une grande médaille, récompense qui vient immédiatement après les diplômes d'honneur.

Dans sa séance du 20 août, le conseil général de Loir-et-Cher a repoussé le vœu du conseil d'arrondissement de Vendôme, ayant pour objet d'obtenir le classement des cerfs et des biches parmi les animaux nuisibles.

L'inspection générale des caisses d'épargne est aujourd'hui commencée dans toute la France.

Les rapports des inspecteurs doivent être envoyés avant le 15 septembre au ministre des finances.

La monnaie de Paris frappe en ce moment une grande quantité de pièces de cinq francs dont la mise en circulation très-prochaine aura pour objet de diminuer le nombre des billets de banque de cinq francs.

On n'attend que l'arrivage de métaux pour frapper des pièces de dix francs et de vingt francs.

Il est question de supprimer les pièces d'or de cinq francs, gênantes en raison de leur exigüité.

ASSEMBLÉE DE SAINT-FLORENT.

Le maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent donne avis que la deuxième Assemblée de Saint-Florent aura lieu le dimanche 7 septembre prochain.

Faits divers.

On lit dans la *Gironde* :

« L'administration des Arènes landaises a dû faire hier une recette énorme, de 10 à 12,000 fr. pour le moins. Malgré le prix exorbitant des places, un public nombreux s'était laissé prendre à la pompeuse annonce d'une prétendue course espagnole qui, en réalité, n'a été qu'une mystification, terminée par un acte sans nom de hideuse cruauté, en même temps que de maladresse.

« Cinq taureaux noirs de la Camargue, race croisée espagnole, ont été successivement présentés au public. Ces animaux, harassés de fatigue, ne demandaient qu'une chose, — le repos; aussi, loin de fonder franchement sur la *capa* des écarteurs et de se défendre contre leurs *banderillas*, leur grande préoccupation était elle, pour se soustraire à leur supplice, de franchir la barrière d'enceinte.

« Le public, que l'agilité de ces animaux amusait, a montré assez de patience jusqu'à la sortie d'un sixième taureau, rouge, denisang, âgé de 15 à 18 mois, et voué au sacrifice. Ce dernier, qui au premier moment se défendait un peu mieux que les autres, ne tarda pas à être épuisé par les bonds désespérés qu'il faisait pour sortir de l'arène.

« Un individu tremblant de peur choisit ce

moment pour chercher à tuer l'animal; cet individu s'intitule pompeusement *el senior Andres prima espada*.

« Décrire ce qui s'est passé est impossible: le prétendu *espada* qui, très-probablement, n'avait jamais tenu une épée de sa vie, ne parvint qu'à labourer l'épaule de l'animal; il revint à la charge deux fois encore sans plus de résultat. La pauvre bête, victime de cette cruauté, poussait des beuglements lugubres qui eussent dû attendre le plus féroce des bourreaux; le sang ruisselait sur tout son corps, qui était couvert de plaies béantes.

« Le public, ému au-delà du possible, cria: « Assez! » Les hurlements, les injures, les imprécations ne tardèrent pas à s'élever de toutes parts; mais l'*espada*, qui s'enhardissait au fur et à mesure que les forces de sa victime s'en allaient, demeurait sourd aux protestations de l'assistance et s'acharnait de plus belle à larder le taureau. C'est alors que l'indignation ne connut plus de bornes: les stalles furent démolies en un instant, et une grêle de chaises, de tabourets, de cannes, de verres, de bouteilles, etc., tomba sur l'*espada*, ahuri de cette manifestation spontanée.

« Un des Espagnols de la *cuadrilla* tira son poignard pour donner le coup de grâce; mais il n'y put parvenir. Mille personnes descendirent en même temps dans l'arène pour mettre fin à cette scène de sauvagerie; tout d'un coup, un boucher, pris de pitié, arracha le poignard des mains de l'Espagnol et acheva l'agonie de la pauvre bête.

« On croirait difficilement que ce hideux spectacle a pu se produire dans un pays civilisé, dans une grande ville comme Bordeaux, s'il n'avait eu pour témoins plus de 6,000 spectateurs. Il est fâcheux que M. le maire, qui l'avait autorisé, n'ait pas cru de son devoir d'appliquer la loi Grammont; c'était le cas ou jamais; l'opinion publique s'en fût montrée satisfaite. Heureusement que si le fameux Font-la n'a pu égorger le taureau, il a parfaitement tué les courses à Bordeaux; à coup sûr, après le spectacle d'hier, le public s'en félicitera avec nous. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Il a été trouvé un BRACELET d'une certaine valeur.

S'adresser, pour le réclamer, à M. Halbert, professeur de musique, rue du Pavillon, n^o 3.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Le château de Compiègne, où doit être jugé le procès du maréchal Bazaine; événements d'Espagne; déserteurs républicains à Grenade; arrivée d'un convoi d'espèces à la banque de Madrid; le lac de Genève au clair de lune; les plaisirs de l'été; concours pour l'école de Rome: grand prix de peinture: *la Captivité de Babylone*, tableau de M. Morot; grand prix de sculpture: *Philoctète blessé*, bas-relief de M. Idrac; le baron Schwarz-Senborn, directeur général de l'exposition de Vienne; types et costumes portugais (trois gravures); système d'arrosage dans les rues de Vienne; modèles des médailles décernées à l'exposition de Vienne. — Rébus, problèmes d'échecs.

Jamais journal n'a présenté au public des primes aussi intéressantes, aussi variées et d'une valeur aussi considérable que celles qui sont offertes en ce moment au choix des abonnés de l'*Univers illustré*. Ce journal, grâce à sa situation particulière, a pu réaliser une combinaison qui permet aux gens de goût d'enrichir leur bibliothèque des plus illustres écrivains de notre temps: M. Guizot, George Sand, H. de Balzac, Alfred de Vigny, ou Augustin Thierry. Un numéro contenant les conditions et le détail de ces primes sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à l'administration de l'*Univers illustré*.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 29^e fascicule, DEV à DIS est en vente.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Démander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 1594. — 23 août 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Frohsdorff; — Reconstruction de la colonne Vendôme; — Le grand escalier d'honneur du nouvel Opéra;

— *Marché d'Anvers*; — Entrée des Français à Pont-à-Mousson; — Inauguration de la statue de lord Cochrane; — L'ouragan de Nîmes; — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite); — Les Théâtres; — Bulletin bibliographique; — Bigarrures anecdotiques: l'esprit de parti (suite); — Histoire de la Colonne, par M. Jules Dementhe (deuxième article).

Gravures : Le château de Frohsdorff; vue prise du côté de la façade principale; — La reconstruction de la colonne Vendôme: redressage des pièces de la colonne dans l'usine de MM. Monduit et Beehet; — L'ajustage des pièces; — Le nouvel Opéra: état actuel des travaux dans l'escalier d'honneur. — *Marché à Anvers* (XVIII^e siècle), d'après le tableau de M. Hugo Salmson; — L'évacuation: entrée des troupes françaises à Pont-à-Mousson; — Valparaiso: inauguration de la statue de lord Cochrane; — L'ouragan du 9 août à Nîmes; — Échecs; — Rébus.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème: *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et

des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N^o 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août. Monsieur, — La *Revalescière Du Barry* m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horrible-

ment souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la *Revalescière*, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a par aitement rendu la santé. F. PENROZ, marchand.

Cure N^o 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la *Revalescière Du Barry*, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOLET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, la digestion, le sommeil, l'énergie et chaire fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58	25	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	10	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	287	50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	83	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	400	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	380	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill. et.	417	50	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	875	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91	97	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	91	50	»	Est, jouissance nov.	515	»	»	Orléans	275	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	912	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	270	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410	»	»	Midi, jouissance juillet.	595	75	»	Est	269	75	»
— 1865, 4 %	444	50	»	Nord, jouissance juillet.	1015	»	»	Nord	280	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	283	25	»	Orléans, jouissance octobre.	850	»	»	Ouest	270	75	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	335	»	»	Midi	271	»	»
Banque de France, j. juillet.	4276	»	17	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	256	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	715	»	»	Vendée	238	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372	50	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Suivant acte sous signatures privées, en date, à Saumur, du quatre août mil huit cent soixante-treize, enregistré à Saumur, le sept du même mois, folio 159, verso, case 9, aux droits de cinquante cinq francs vingt centimes.

Une société en nom collectif, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de toiles, à Saumur, a été établie entre M. Mathurin Cathelineau, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, et M. Théodore Bon, sans profession, demeurant à Montreuil Bellay. La raison sociale sera CATHELINEAU ET BON, et le siège social à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 35.

Sa durée sera de cinq années et quarante-cinq jours, qui partiront du quinze mai mil huit cent soixante-treize et finiront le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-dix huit. Chaque associé aura la signature sociale: Cathelineau et Bon, mais n'en fera usage que pour les affaires et besoins de leur maison de commerce.

M. Cathelineau apporte dans la société son fonds de commerce et tout ce qui en dépend, estimé onze mille trois cent quarante-deux francs cinquante centimes, et M. Bon apporte pareille somme en espèces.

La société sera dissoute par l'événement du décès d'un des sociétaires, et le survivant aura le droit de continuer seul le commerce pour son compte, à la condition de payer aux héritiers du sociétaire décédé ce qui leur appartiendra.

Des doubles de l'acte de société ont été déposés, le vingt-huit août mil huit cent soixante-treize, au greffe du tribunal de commerce de Saumur et au greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur.

Dressé à Saumur, par les sociétaires soussignés, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-treize, pour extrait de l'acte de société exigé par les articles 56 et 57 de la loi des 24-29 juillet 1867.

Signé: CATHELINEAU (349) et Théodore Bon.

A CÉDER

UN FONDS DE BOULANGERIE

Bien achalandé.

Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Par jugements du tribunal civil de Saumur, du 17 juillet 1873, l'administration des domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession de:

1^o La succession de Joséphine Ducoin, dite Leduc, décédée à Saumur, le 5 avril 1871, déclarée vacante par jugement dudit tribunal, du 20 avril 1871;
2^o La succession de Marie Peltreau, veuve de René Guyomard, logeuse en garni, décédée à Saumur, le 8 novembre 1861, déclarée vacante par jugement du même tribunal, du 27 mars 1862;

3^o Celle de Louise Baillé ou Balier, décédée à Montreuil, le 9 décembre 1859, déclarée vacante par jugement du même tribunal, du 31 mars 1860;

4^o Alfred Sémois, enfant naturel né à Saumur, décédé à Alloues, le 28 novembre 1865. (351)

Etude de M^o LE BLAYE, notaire à Saumur.

L'an 1873, le dimanche 31 août, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^o LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente aux enchères, dans un ensemble, de l'**Etablissement et Matériel pour la fabrication des Médailles**, appartenant à M. Georges TERMIEN et M. Léon MAURICEAU, co-héritants. S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (352)

Etude de M^o GALBRUN, notaire à Montreuil Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 31 août 1873, à midi précis, et le dimanche suivant, s'il y a lieu, à Montfort, commune de Cizay, il sera procédé à la vente des meubles meublants et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Louis VITARA. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

FUMIERS

A VENDRE

A PRIX RÉDUITS.

Provenant des cultures de champignons.

S'adresser à M. GUY champignoniste, au Pont-Fouchard. (352)

A LOUER

Présentement.

UNE PORTION DE MAISON, avec ardois, près le pont Napoléon.

S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

A CEDER

FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION.

UN LANDAU

A essien patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent.

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n^o 71.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874.

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Marché-Noir, n^o 5.

Occupée par M. Sargel-Girault, mercier.

comprenant magasin et chambres, caves et greniers.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, rue des Payens, 12. (345)

M. E.-F. FAVREAU

MÉDECIN-VÉTÉINAIRE,

Préviens le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.

Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.

Un œilleton, 5 fr.; — six œilletons, 18 fr.

Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MOILLON, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (353)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Déjà dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedeveigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Braid, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeanneau, 37, rue Beaurepaire. (253)



ENGRAIS RICHE BONDY

DE la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI

5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0/0 d'acide phosphorique assimilable

Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy

FACILITÉ DE PAIEMENT

T^o. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.